



ÉCOPHYTO 
30 000 | RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Web Café : les collectifs engagés dans l'agro-écologie

Groupes GIEE et 30 000

Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne – 10 février 2025



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE**



Déroulé

1^{ère} partie : informations générales

- Qu'est-ce qu'un GIEE et un Groupe 30 000 ?
- Quel intérêt à s'engager pour un agriculteur ?
- Concrètement : comment ça se passe ?
- Les collectifs existants en Haute-Garonne
- La vie d'un collectif agroécologique
- Thématiques expérimentées
- Appel à projets 2025
- GIEE ou Groupe 30 000 : vers quel dispositif se diriger ?

2^{ème} partie : pour ceux qui veulent déposer une candidature

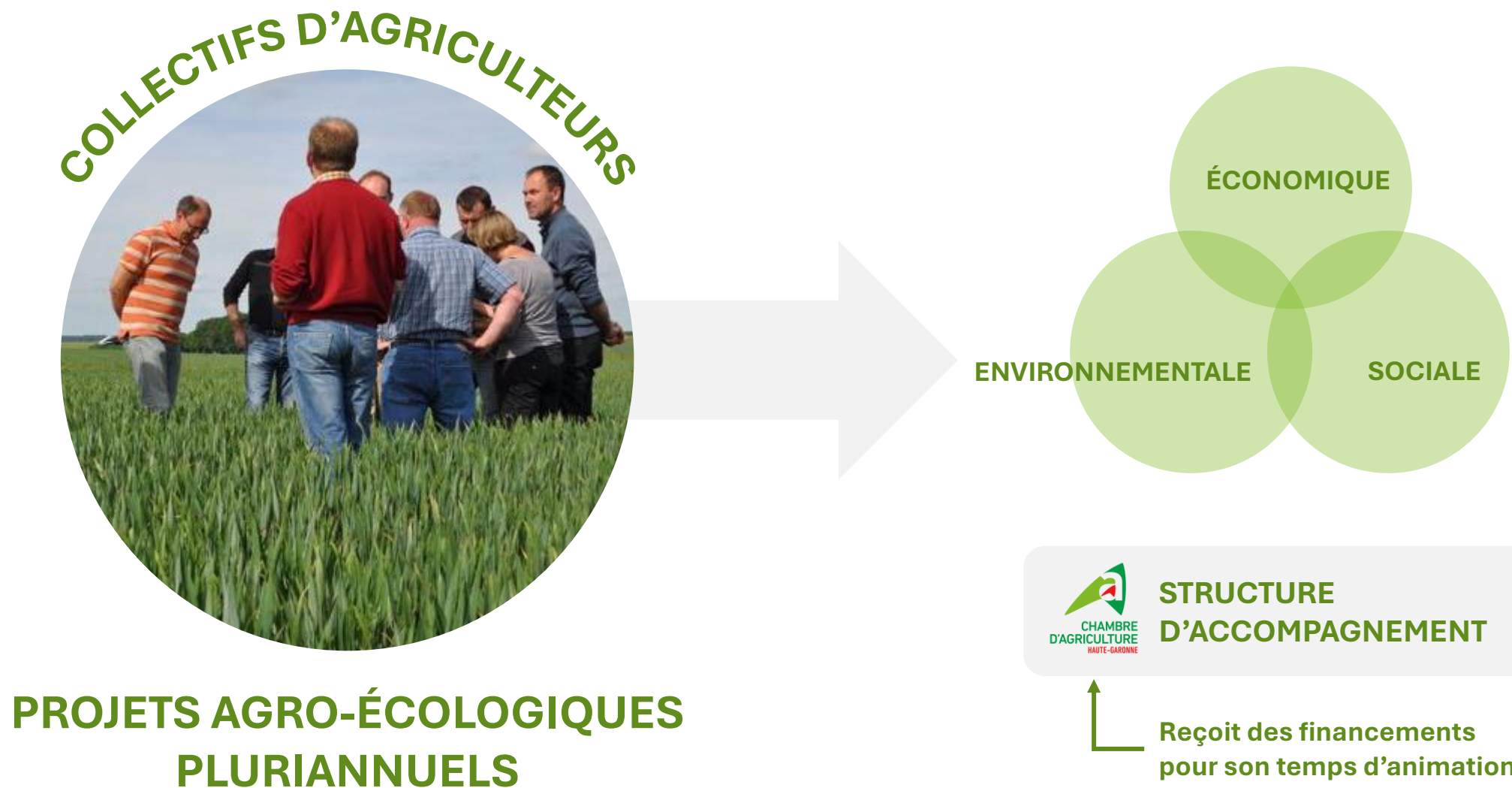
- Dossiers de candidature
- Rétroplanning
- Les candidatures prévues pour 2025



Partie 1 : informations générales

Les collectifs agro-écologiques :
GIEE et Groupe 30 000

➤ Les GIEE et les 30 000 : que sont ces dispositifs ?



➤ Quel intérêt à s'engager pour un agriculteur ?

COLLECTIFS D'AGRICULTEURS



PROJETS AGRO-ÉCOLOGIQUES
PLURIANNUELS

Mutualiser les coûts et réduire les risques

Expérimenter de nouvelles pratiques sans engager la totalité de leur exploitation

Adopter à terme de nouvelles pratiques innovantes permettant de **maintenir voire améliorer la compétitivité des exploitations** agricoles tout en **réduisant les intrants et les impacts sur l'environnement**

➤ Concrètement : comment ça se passe ?



- Reconnaissance des groupes
- Accompagnement financier



2 appels à projets régionaux



agro-écologie
au sens large



agro-écologie
réduction produits phytosanitaires

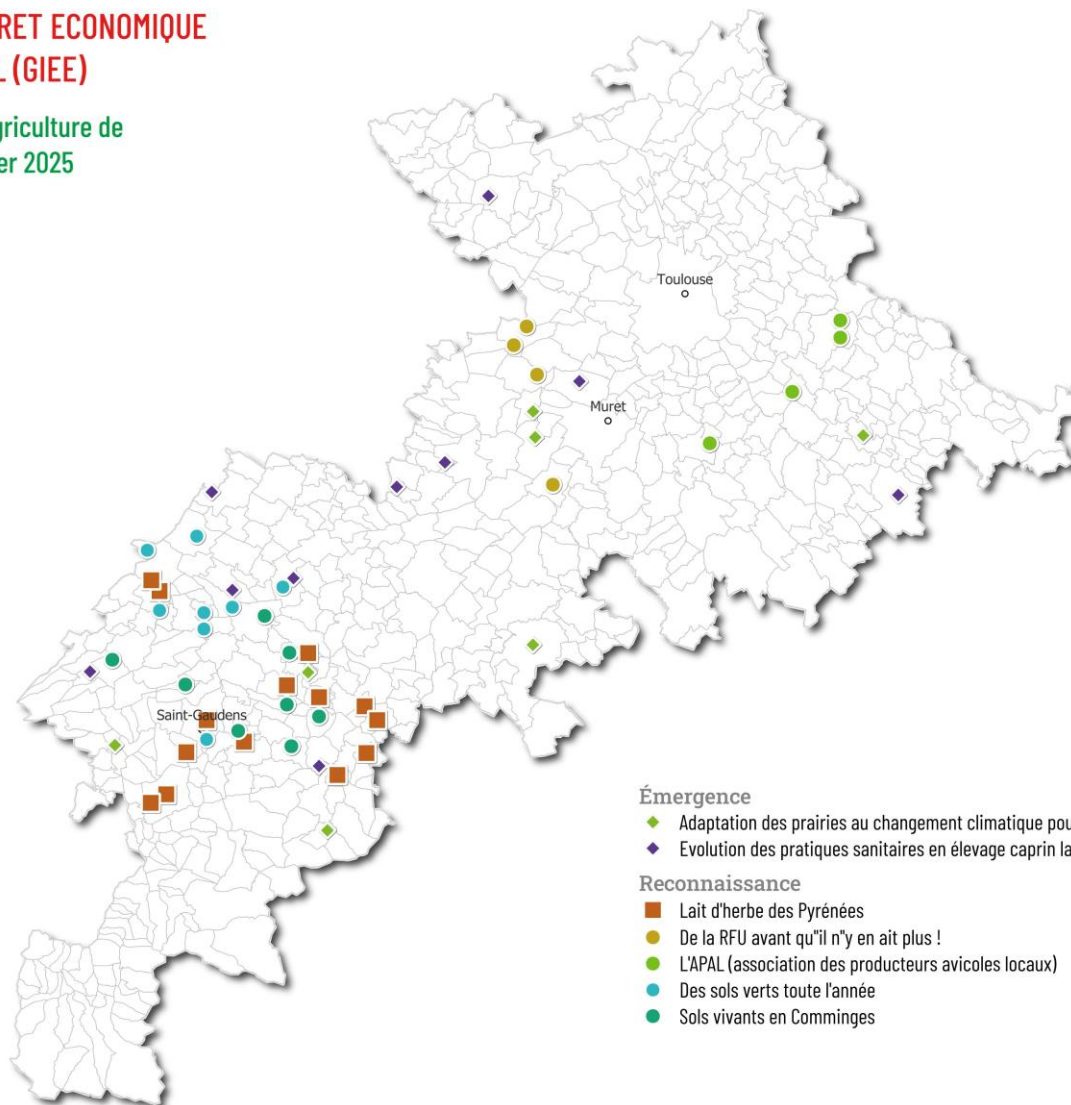


Les GIEE en Haute-Garonne



GROUPEMENTS D'INTERET ECONOMIQUE
ET ENVIRONNEMENTAL (GIEE)

Suivis par la Chambre d'agriculture de
la Haute-Garonne en février 2025



Émergence

- ◆ Adaptation des prairies au changement climatique pour les Equins
- ◆ Evolution des pratiques sanitaires en élevage caprin lait

Reconnaissance

- Lait d'herbe des Pyrénées
- De la RFU avant qu'il n'y en ait plus !
- L'APAL (association des producteurs avicoles locaux)
- Des sols verts toute l'année
- Sols vivants en Comminges



Réalisation : Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne / En 02/2025 / Sources : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne , IGN

La vie d'un collectif agroécologique



Emergence du groupe 1 an

- Stabilisation de la composition du groupe (5 exploitations minimum)
- Élaboration des objectifs et du plan d'actions
- Travail sur les indicateurs
- Réalisation des diagnostics initiaux

Montant de l'aide :
de 5 000 € à 12 500 € sur 1 an,
correspondant à 80% des dépenses

soit entre 25 et 60 jours
d'accompagnement sur 1 an,
hors dépenses sur facture

La réalisation des
diagnostics
(DiagAgroEco) est
plafonnée à 500€ par
exploitation.

8

Reconnaissance du groupe

Animation du groupe 3 à 6 ans

- Finalisation des diagnostics initiaux et réalisation des diagnostics finaux
- Formation / appui au collectif
- Identification, mise en place d'essais
- Evaluation de l'impact sur les diagnostics
- Diffusion, communication et capitalisation

Montant de l'aide :
de 5 000 € à 25 000 € sur 3 ans,
correspondant à 80% des dépenses

soit entre 25 et 125 jours
d'accompagnement sur 3 ans ,
hors dépenses sur facture

Thématiques expérimentées



- Changement climatique
- Agriculture biologique
- Autonomie alimentaire
- Conservation des sols
- Gestion qualitative et quantitative de l'eau
- Démarches de territoires
- Démarches de filières et signes de qualité
- Biodiversité naturelle et cultivée
- Changement de système, diversification des assolements
- Amélioration fertilisation, autonomie azote, légumineuses
- Échanges entre agriculteurs et avec la société
- Agroforesterie
- Mutualisation des outils de production



- Arrêt du glyphosate
- Baisse voire suppression de l'utilisation des produits CMR
- Exposition des riverains aux produits phytosanitaires
- Mise en place du biocontrôle
- Mise en place du désherbage mécanique
- Mise en place de couverts végétaux
- Diversification de la rotation
- Implantation d'infrastructures agroécologiques (ex : haies en bordure de parcelles pour favoriser la biodiversité, limiter la dérive...)



GIEE ou Groupe 30 000 : vers quel dispositif se diriger ?

